



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 75557

## Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les préoccupations des sapeurs-pompiers professionnels. Ils s'interrogent sur l'application de la réduction du temps de travail à leur profession sur l'organisation des gardes journalières dans les différents centres de secours. Ils s'étonnent du paradoxe qui consiste à rémunérer le stagiaire à 4,90 euros alors que le formateur perçoit 0,80 euro l'heure, que le sapeur-pompier doit prendre sur son temps de repos pour se former et qu'il ne soit pas soumis à un suivi médical sérieux en raison des risques de profession. Ils ne peuvent travailler en toute sérénité sans les moyens et les effectifs adéquats. Il lui demande quelle suite le Gouvernement entend apporter à ces revendications.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75557

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 2002, page 2074